

**Réunion sur les Nouveaux CEJ**  
**Brétigny-sur-Orge**  
**26 janvier 2007**

Claire-Lise Champion accueille l'ensemble des présents et les remercie de leur présence. Elle remercie également Bernard DECAUX, maire de Brétigny-sur-Orge de bien avoir voulu accepter l'organisation de cette matinée d'échanges dans sa commune.

Elle remercie aussi Hubert REYNAUD de sa présence à ses côtés et des informations très concrètes qu'il a bien voulu lui apporter avec Thierry MARBEZY, sur les conséquences de ces contrats dans leur syndicat intercommunal (SIVU ACETEL).

En introduction, **Claire-Lise Champion** rappelle qu'en février 2006 elle avait déjà interpellé le Gouvernement sur les économies alors en cours sur le budget de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG). Elle rappelle qu'elle avait fait part au Ministre concerné des craintes que suscitait ce nouveau budget dans les collectivités locales et avait écrit à l'ensemble des communes du département pour les en informer.

Le point fort de cette inquiétude résidait dans l'augmentation de 7.5% du budget de la COG alors que le simple financement des actions déjà existantes nécessitait une augmentation de 12% minimum. Une motion, à son initiative avait été adoptée à l'unanimité au Conseil général de l'Essonne pour dénoncer cette baisse de crédits.

En juillet 2006, la fusion des contrats enfance et des contrats jeunesse a eu lieu et les contrats enfance-jeunesse (CEJ) ont vus le jour. *La fiche explicative des contrats enfance-jeunesse a été distribuée sur place. Elle est aussi disponible sur le site internet de Claire-Lise Champion : [www.clairelisecampion.fr](http://www.clairelisecampion.fr) (format word)*

**Claire-Lise Champion** rappelle que le classement des communes est en cours d'étude et de mis en place à la CAF de l'Essonne.

Enfin, elle souligne un point extrêmement récent : Jean-Louis DERROUSSEN, le Président de la CNAF s'est réjoui de la hausse de la natalité dans notre pays mais s'est inquiété des moyens financiers qui étaient accordés aux crèches. Lors du Conseil d'Administration de la CNAF le mercredi 24 janvier, de nouveaux financements ont été adoptés pour 4000 places de crèches sur la période 2007-2008 (22 millions d'euros en 2007 et 22 millions d'euros en 2008). Lors de cette réunion, le Gouvernement a voulu aussi mettre en place des critères plus sélectifs de financement de ces places, avec refus de la CNAF. Le Conseil d'Administration de la CNAF a donc demandé d'application des mêmes critères que ceux utilisés pour les contrats enfance-jeunesse.

La **Sénatrice** se demande donc quels vont être les impacts d'une telle politique sur les budgets des communes et cède la parole à Hubert REYNAUD et Thierry MARBEZY du SIVU ACETEL pour un exemple très précis de conséquences financières. *La présentation Power Point faite à ce moment là, est disponible sur le site internet de Claire-Lise Champion : [www.clairelisecampion.fr](http://www.clairelisecampion.fr) (format power point).*

La parole est ensuite donnée aux représentants des communes présentes. Dans un premier temps, à celles qui avaient apporté leurs témoignages sur le site de Claire-Lise Champion, les autres ensuite.

**Commune d'Itteville** : suite à ces pertes de ressources, des suppressions d'emplois ont eu lieu. Aujourd'hui, les contrats sont signés et demande de bien vouloir continuer sur ce qui a été décidé auparavant entre la commune et la CAF.

**Commune de Montgeron** : s'interroge sur le renouvellement effectif des contrats.

**Commune de Lardy** : selon les critères donnés par la CAF, le montant de la baisse suite à la mise en place de ces nouveaux contrats s'élèverait à 110 000 euros. Dans le classement, la commune est placée en 189<sup>ème</sup> position. La question est donc soulevée de supprimer des activités, de faire payer les administrés ou d'augmenter les impôts.

**Commune de Grigny** : l'augmentation des naissances sur la ville est extrêmement importante. 400 places d'accueil ont été créés ces dernières années au lieu des 70 précédemment. Pour la politique de la petite enfance, le déficit de la ville s'élève à 1 million d'euro. Il est impossible de mettre en œuvre ces nouveaux contrats : tout l'accueil qualitatif est mis de côté. La ville ne peut donc pas répondre aux critères des nouveaux contrats. L'aide à l'investissement est très bonne, par contre il y a de réels problèmes sur l'aide au fonctionnement.

Claire-Lise Champion s'interroge alors sur les critères décidés et leur application, qui risque d'être difficile.

**Commune d'Epinay-sous-Senart** : les impacts de cette nouvelle politique sur le taux d'occupation sont inquiétants. Lorsque la conseillère technique de la CAF a rencontré les représentants de plusieurs villes du nord-est de l'Essonne, elle a souligné que les contrats arrivés à terme en 2005 étaient automatiquement passés en contrat enfance-jeunesse en janvier 2006. Pour la ville, la perte de crédits dès l'année prochaine s'élèvera à 37 000 euros et la question est posée sur le financement de la future maison de la petite enfance.

Sur les pertes liées à la PSU, il est important de rappeler que c'est la CAF qui détermine si les baisses de crédits sont dues à la PSU ou non.

**Commune de Gometz-le-Châtel** : les aides financières apportées, et notamment celles par le Conseil Général de l'Essonne, ont été d'une grande aide pour le financement de crèches, de RAM ou de CLSH. Mais aujourd'hui le fonctionnement de ces structures induit un coût difficile à assumer d'autant que de nouvelles populations vont arriver avec une demande de services en conséquence.

**Commune de Morsang-sur-Orge** : le problème abordé aujourd'hui est surtout celui des financements mais l'on parle très peu des problèmes que rencontrent les familles. Qu'en est-il aussi des crèches privées ?

Il faut donc réagir vite, notamment car plusieurs communes sont aujourd'hui sans référents financiers et s'interrogent pour savoir si elles doivent signer ou non ces contrats.

**Communauté de communes Entre Juine et Renarde** : certes la CAF de l'Essonne applique des critères qui sont liés à la COG mais il faudrait aussi que les élus et les communes fassent un effort important pour la baisse du coût des activités. Et ne pas tout attribuer à la CAF.

**Commune de Ris-Orangis** : une constatation aujourd'hui : l'Etat se désengage de plus en plus. Il n'y a plus de partenariat réel avec la CAF, tout se fait par échanges de mails. La

négociation du contrat temps-libre de la commune s'est faite avec 60% de moins que ce qui existe actuellement.

**Brétigny-sur-Orge** : il y aura prochainement l'ouverture d'une maison de l'enfance mais qu'en sera-t-il du financement de la structure à terme (personnel, accueil, pilotage) au vue de ce qui est imposé actuellement par la nouvelle politique de la CAF ?

**SIVU ACETEL** : il y a un problème majeur qui n'a pas été évoqué pour l'instant, celui du taux de fréquentation.

Il faudrait instaurer un débat CAF-PMI-DDJS pour discuter tous ensemble.

Il y a aussi le problème des villes nouvelles (à qui l'on impose la création de plus de 100 logements par an).

**Commune de Champcueil** : comment va se passer le remplissage des structures ? Les élus ont appris par le journal de la CAF que le contrat n'était peut-être pas renouvelable. Qu'en est-il ?

**Commune de Saint-Chéron** : le taux d'occupation actuel est de 46%. Comment atteindre les taux demandés par la CAF ? Les assistantes maternelles travaillant déjà 13 heures par jour.

En ce qui concerne le nouveau contrat, lorsque celui-ci a été envoyé à la commune, celle-ci avait 8 jours pour le signer. Il faut aussi noter que la PSU a obligé à accepter les petits contrats qui baissent le taux d'occupation de facto.

**Commune de Montgeron** : il serait important que la CAF communique aux communes les modes de calculs nécessaires à ces nouveaux contrats. En Essonne, il est très difficile de les obtenir alors que dans d'autres départements, cette information est facilement communiquée. La clarté sur les modes de calculs est quelque chose d'extrêmement important.

**Commune de Saint-Chéron** : le taux d'occupation des structures de 70% demandé par la CAF est impossible à tenir et à mettre en œuvre.

**Commune de Nozay** : la CAF a imposé, à l'époque, la mise en place du multi accueil sur la commune et aujourd'hui, elle impose des critères comme ceux-ci.

**Claire-Lise Campion** : remercie les intervenants pour la qualité et la richesse du débat.

Ce qui ressort de celui-ci c'est une crise, un flou, un manque de transparence pour les communes. Il est donc important d'aller rencontrer les représentants de la CAF Essonne rapidement. Car, certes la CAF a prévu de rencontrer individuellement les communes du département mais il est important que tout le monde soit informé en même temps. De longs mois risquent de s'écouler avant que certaines communes aient accès à l'information.

Il faudrait retrouver aujourd'hui, les méthodes de travail qui ont été appliquées lors de la mise en place de la PSU. Claire-Lise Campion souligne qu'elle souhaitait qu'il y ait des représentants de la CAF et regrette leur absence autour de la table aujourd'hui malgré le courrier envoyé.

Elle souligne que le taux d'occupation de 70% ne doit pas permettre de renvoyer dos à dos les élus et les équipes techniques : c'est inacceptable. Il est impossible de fonctionner de cette manière.

Elle rappelle que, récemment, la CAF de l'Essonne s'est inquiété du fait que plusieurs communes n'avaient pas demandé les crédits qui devaient leur être alloués depuis quelques temps. Elle invite donc les communes qui n'ont pas reçu ces sommes à réclamer leurs dus année après année.

**Suite à ces échanges, Claire-Lise Champion propose deux actions :**

- **les Conseils Municipaux doivent adopter des délibérations et des motions dénonçant la politique actuellement menée par la CAF. Elle s'engage à faire parvenir le texte prochainement à l'ensemble des communes de l'Essonne**
- **la composition d'une délégation d'élus, techniciens et professionnels afin de rencontrer la Présidente et la Directrice de la CAF, pour qu'elles puissent répondre aux attentes et aux questions des élus. Claire-Lise Champion va contacter Monsieur Laurent BETEILLE pour que l'Union des Maires de l'Essonne (UME) soit associée à cette initiative.**

Ces initiatives sont proposées car depuis l'adoption de la COG l'année dernière la situation se dégrade. Il faut donc réagir au plus vite.

Enfin, au titre de son mandat de Présidente déléguée du Conseil Général en charge de la famille, de l'enfance et des femmes, Claire-Lise Champion rappelle la Conférence plénière enfance-famille qui doit avoir lieu, à l'initiative du Conseil Général de l'Essonne, le 5 avril.

**Claire-Lise Champion rappelle que toutes les informations sont disponibles sur son site internet [www.clairelisecampion.fr](http://www.clairelisecampion.fr). Les personnes présentes seront tenues informées de la suite donnée par e-mail.**

La réunion se termine à 11 heures 45.